

ESTEZARGUES

Lettre de saison



Hiver 2016



Lettre de saison Estézargues—Hiver 2016

L'édito du Maire



Bonjour à toutes et tous,

Difficile à l'approche de 2017 de ne pas avoir en tête les mots entendus durant l'année 2016, « difficultés des entreprises, rigueur budgétaire, baisse des dotations communales » et nous pensons bien sûr à ceux de nos concitoyens qui sont confrontés à ces emplois fragilisés ou au chômage. Dans ce contexte morose, en charge de la gestion communale, nous devons malgré tout réussir à concilier l'amélioration de la vie quotidienne dans le village et le sérieux budgétaire.

Je fais confiance à l'équipe municipale pour valider des choix équilibrés et bénéficiant des plus larges subventions possibles et je remercie nos agents communaux qui, chacun dans leur domaine de compétence nous aident à les mettre en œuvre !

L'aménagement et l'embellissement du village participent également à la qualité de vie de ses habitants et nous y travaillons chaque fois que c'est possible « en régie » c'est à dire en utilisant les compétences de notre équipe technique. Gérard, Fernand et André ont ainsi réalisé tout l'aménagement paysager de la piste douce et son entretien, la création du parking Dibbon et des ouvrages ponctuels pour l'écoulement des eaux pluviales. Ils travaillent actuellement au réaménagement du petit rond point et à la réalisation du triangle paysager de La Touillère à l'entrée du village.

Comme vous le verrez dans les pages communales, nous allons également proposer aux jeunes (et aux moins jeunes !) une zone rénovée et étendue pour les différentes pratiques sportives. Cet espace sera à la disposition du public, de l'école sur les horaires scolaires et périscolaires ainsi que du centre aéré de juillet.

Favoriser le lien social en créant des espaces de convivialité fait partie de nos objectifs ! Et là, ce sont nos associations que je souhaite remercier pour le dynamisme et la solidarité qu'elles apportent à notre village tout au long de l'année !

Le conseil municipal travaille également sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme) que nous souhaitons ambitieux dans ses objectifs et contraint dans sa traduction économique. Une réunion publique vous présentera le Diagnostic et le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) au premier semestre 2017.

Parallèlement nous continuons à rechercher des ressources financières nouvelles qui compenseraient les baisses de dotations de l'état de façon à libérer des marges de manœuvre sans augmenter les impôts. Pour exemple, une petite extension du parc photovoltaïque existant, sur la zone dégradée dite « du concasseur », est à l'étude.

Je terminerai cet édito en souhaitant la bienvenue aux habitants qui ont choisi de nous rejoindre durant cette année, j'espère qu'ils y trouveront le calme et la qualité de vie qu'ils espéraient et qu'ils pourront s'y investir en fonction de leurs disponibilités. Nos associations seront heureuses de les accueillir.

Si nous savons conserver une vie de village riche d'échanges et d'entraide, alors, même si le contexte est difficile, nous pourrions nous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année et une belle année 2017 !

Martine LAGUERIE

Les informations communales



LE BASSIN AU BORD DU CHEMIN DE MONSIEUR ANTOINE



L'aménagement du bassin d'ornement se poursuit. Nos agents terminent l'habillage en pierre. Une fois la mise en eau effectuée, des plantes seront installées autour et dans le bassin. Cet ouvrage avec l'olivier qui a été déplacé du petit rond-point contribuera à l'embellissement de notre entrée de village.



INSTALLATION D'UN TERRAIN MULTI-SPORTS

En début d'année, les travaux d'aménagement d'un terrain multi-sports vont débuter sur le stade actuel. La plateforme sera en bitume enrobé et la structure sera verte afin de s'intégrer au mieux dans l'environnement proche.

Le Conseil Municipal a entendu les avis de certains regrettant la disparition du terrain en herbe. Nous avons donc décidé d'acheter le terrain contiguë au stade actuel. Nous remercions la propriétaire d'avoir bien voulu nous le céder à un prix très raisonnable.

Pour bénéficier du maximum de subventions, nous devons entreprendre les travaux début 2017. Le futur stade en herbe sera lui accessible en fin d'année, le temps que le gazon soit planté et qu'il soit suffisamment résistant pour jouer dessus.

Merci de votre patience et de votre compréhension.



Le projet prévoit 4 mini-buts brésiliens★ et un panneau de basket extérieur.

DESSIN DONNE A TITRE INDICATIF

Les informations communales



TRAVAUX DE VOIRIE TRAVAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT



Programme voirie 2016 :

Nous avons réalisé dernièrement :

- ◆ Le chemin d'Andezon,
- ◆ L'Impasse d'Andézon,
- ◆ Une partie du Chemin de Notre Dame,
- ◆ Une partie du Chemin du Vieux Télégraphe.

Programme de réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement :

Dès le 4 janvier et ce jusqu'à fin février 2017, il est prévu de réhabiliter le Chemin de la Queirade, le Chemin des Dalicans et quelques points dans le village.

Suite à ces travaux d'eau et d'assainissement, le goudronnage du Chemin de la Queirade avec la pose de ralentisseurs est prévu au printemps



AMELIORATION DU ROND POINT DE LA CROISEE DE LA SOURCE

Nous avons constaté que les véhicules ne ralentissaient pas à la croisée de la Source et menaçaient la sécurité des piétons.

De ce fait, nous avons posé des bordures hautes pour obliger les véhicules à contourner le rond point et à les faire ralentir.

En début d'année, le rond point sera habillé en pierres identiques au bassin du Chemin de Monsieur Antoine. Quand les travaux seront terminés, le fleurissement sera mis en place.



QUELQUES TRAVAUX DURANT L'HIVER

Les employés communaux sont chargés de :

- ◆ Repeindre les portes intérieures et extérieures de la salle du Forgeron de la Paix,
- ◆ Entretien des chemins communaux,
- ◆ Réaliser des passages d'eau et bétonner les bordures de chemins pour éviter l'érosion lors de fortes pluies,
- ◆ Créer un ossuaire, déplacer le dépositoire communal et installer un nouveau portail au cimetière,
- ◆ Mettre en conformité les bâtiments communaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- ◆ Entretien et préparer les espaces verts pour les futures plantations du printemps.

Les informations communales

BIBLIOTHEQUE



Lundi 16h30/17h30

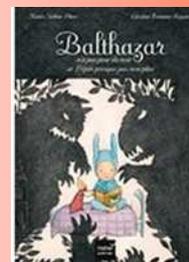
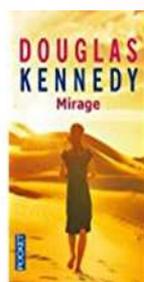
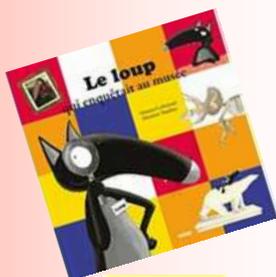
Mardi 17h30/19h

Jeudi 16h30/17h30

Vendredi 15h45/16h45

JOYEUX NOEL A TOUS

PARMI LES DERNIERES NOUVEAUTES.....



NAISSANCES



PRUDHON Ewen

Le 29/09/2016 à Avignon

CORROCHANO Raphaël

Le 5/10/2016 à Avignon

MEDINA Anatole

Le 10/11/2016 à Avignon

BLANC Rose

Le 12/12/2016 à Avignon

MARIAGE



VINCENT Patrick et FRATTARUOLO Cécile

Le 26 mars 2016

LISTE ELECTORALE

Les personnes désirant s'inscrire sur les listes électorales ou modifier leur inscription peuvent déposer leur demande en mairie **jusqu'au 31 décembre 2016** au plus tard, munies de pièces justificatives.



Dernière permanence

le : **31 décembre 2016 de 10H00 à 12H00.**

Les personnes atteignant la majorité au plus tard le **10 juin 2017** sont priées de se faire connaître en mairie.

En cas de changement de domicile sur la commune, l'électeur doit en informer la mairie pour modifier son adresse postale.

Les informations communales

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) DE LA COMMUNE D'ESTEZARGUES

1- Objet, date et durée de l'enquête

Madame le Maire informe le public que par arrêté municipal en date du 2016/41 a été prescrite l'enquête publique portant sur le projet de modification n°3 du POS dont l'objet est d'ajuster le règlement et les documents graphiques en ce qui concerne la zone UC.

L'enquête publique se déroulera du **vendredi 23 décembre 2016 au lundi 23 janvier 2017** inclus soit 32 jours.

2- Décision adoptée au terme de l'enquête publique et autorité compétente pour prendre la décision d'approbation

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de modification pourra :
soit être approuvé en l'état,
soit être approuvé moyennant des adaptations issues de l'enquête publique sous réserve de ne pas remettre en cause l'économie générale du dossier.

La modification n°3 du POS sera approuvée par délibération du conseil municipal.

3- Nom et qualités du commissaire enquêteur et de son suppléant

Monsieur le Président du tribunal administratif de Nîmes a désigné :
Monsieur Jean-François COUMEL, en qualité de commissaire enquêteur,
Monsieur Pierre FERIAUD, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

4- Lieu, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet et lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur

Le dossier d'enquête publique peut être consulté en Mairie du 23/12/2016 au 23/01/2017 aux jours et heures habituels d'ouverture à savoir (tous les après-midi de 14h00 à 17h30 sauf le mercredi et mardi et mercredi matin de 8h30 à 12h00) et sur le site internet de la commune www.mairie-estezargues.fr.

Les informations communales

Il peut être écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

**Monsieur le commissaire-enquêteur
Mairie d'ESTEZARGUES
1 rue du Barri
30390 ESTEZARGUES**

5- Lieu, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie :

- ◆ le vendredi 23 décembre 2016 de 14h à 18h
- ◆ le jeudi 29 décembre 2016 de 14h à 18h
- ◆ le lundi 23 janvier 2017 de 14 à 18h.

6- Durée et lieu où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Mairie d'Estézargues.

Ils seront également consultables sur le site internet de la mairie (www.mairie-estezargues.fr).

7- Dossier comprenant les informations environnementales se rapportant à la modification n°3 du POS et lieu où ces documents peuvent être consultés

Dossier de modification n°3 du POS disponible en Mairie d'Estézargues.

8- Identité de la personne responsable de la modification n°3 du POS auprès de laquelle des informations peuvent être demandées

Madame Martine LAGUERIE, Maire d'ESTEZARGUES.

9- Adresse du site internet sur lequel des informations relatives à l'enquête pourront être consultées

www.mairie-estezargues.fr

Les informations communales



DISTRIBUTION DES SACS DE PRE-COLLECTE DES DECHETS AUX HABITANTS DU CENTRE ANCIEN

Il est prévu une distribution auprès de chaque foyer par des agents accrédités de la société Plastic Omnium, avec remise de 2 rouleaux de sacs noirs et de 2 rouleaux de sacs jaunes.

En cas d'absence, un avis de passage sera déposé dans la boîte aux lettres invitant à se rendre en mairie pour récupérer ses rouleaux.

La distribution aura lieu du lundi 9 janvier au vendredi 13 janvier 2017 entre 10h30 et 17h30.

DECHETERIES d'ARAMON/DOMAZAN : la déchèterie sera fermée le samedi 31/12/2016 après-midi uniquement

AGENDA

Samedi 7 janvier à 18h30 : Vœux du Maire

Dimanche 15 janvier : Trail et marche active organisés par l'association Gym Tonique

Vendredi 20 janvier : Galettes de l'APE « Le Robinier »

Dimanche 29 janvier : Grand Loto du Club « Les Amis du Forgeron de la Paix »

Vendredi 24, Samedi 25 et dimanche 26 février : Concours de chiens de chasse organisé par la Sté de chasse « La Diane »

Mardi 28 février : Carnaval de l'école « Le Robinier »

Vendredi 3 mars : Bal costumé organisé par l'APE « Le Robnier »

Une collecte de sapins va être organisée pour les personnes ne pouvant se rendre à la déchèterie.

Inscrivez vous en appelant la mairie.

Merci de les sortir dans la rue devant chez vous le **mardi 17 janvier 2017 avant 12h.**



BILANS ET RAPPORTS CONSULTABLES EN MAIRIE



- * Le Bilan d'activité 2015 de la Communauté de Communes
- * Le rapport 2015 du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte des Ordures Ménagères
- * Le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service assainissement.

Les informations communales



RECENSEMENT

de la population 2017

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT
PAR INTERNET
C'EST PLUS PRATIQUE !

MADAME, MONSIEUR,

Vous allez être recensé(e) cette année. Un agent recenseur se présentera prochainement chez vous. Il vous demandera **de répondre à l'enquête sous quelques jours**, et vous proposera de le faire **sur internet**. Il vous remettra à cet effet des **codes personnels** pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne les avez pas, n'hésitez pas à les demander à votre mairie. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. **Il détermine la population officielle de chaque commune.** De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet **d'ajuster l'action publique** aux besoins des populations : décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.), préparer les **programmes de rénovation** des quartiers, déterminer les **moyens de transport** à développer...

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

DES RÉPONSES STRICTEMENT CONFIDENTIELLES

Votre agent recenseur est tenu au **secret professionnel**, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.



Le recensement est organisé du 19 janvier au 18 février 2017. Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous sera demandé de répondre rapidement après son passage.

La seule personne habilitée pour faire le recensement sur la commune est M^{elle} GUINET Océane.



Les informations communales



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



– Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épidémiologique
– Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

Si vous êtes dans une commune en risque élevé :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

Dans tous les cas :

- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Pour connaître la zone dont vous dépendez :

<http://agriculture.gouv.fr/espace-professionnel-mesures-et-indemnisations>

Rubrique : Gestion des nouveaux cas d'influenza aviaire H5 N8 en Europe



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

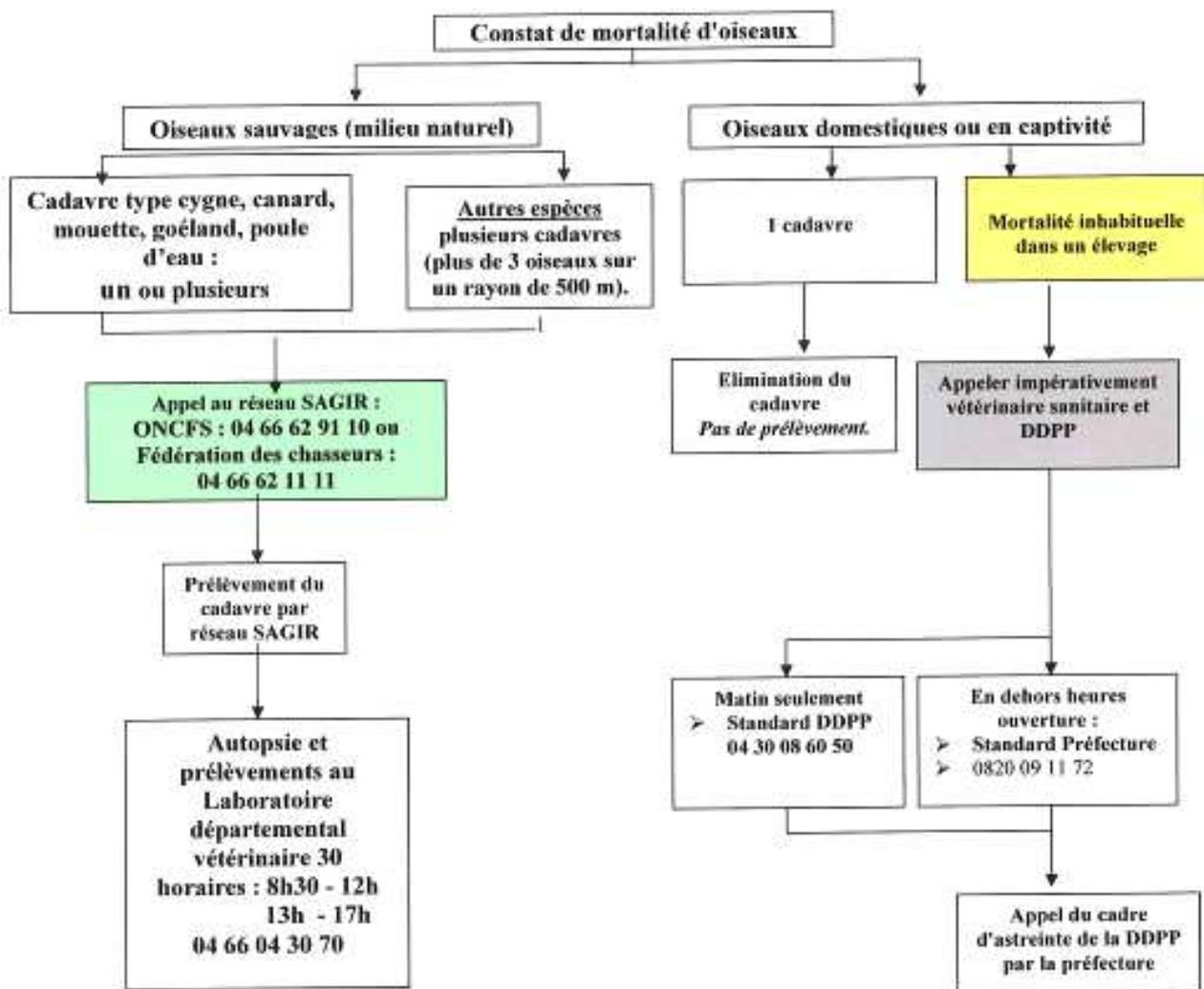
- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;
- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

Les informations communales

Fiche Réflexe

Schéma de gestion d'un signalement de mortalité d'oiseaux

(Version du 18/11/2016)



ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
Réseau SAGIR : réseau de surveillance sanitaire de la faune sauvage

LES ASSOCIATIONS

A.P.E.**LE ROBINIER**

Pour ce début d'année scolaire, nous avons commencé très fort, avec les premières ventes de crêpes en septembre, la Bourse aux Jouets en novembre et début décembre notre Grand Loto annuel qui a eu beaucoup de succès cette année.

Samedi 10 décembre a eu lieu la vente de sapins que nous avons instaurée depuis l'année dernière et cette année encore la mairie récupèrera vos sapins. Inscrivez vous en appelant la mairie et vous devrez sortir votre sapin le mardi 17 janvier 2017 avant 12h00 pour qu'il soit ramassé.

L'année 2017 commencera avec une vente de galettes, faites par les enfants. Si vous le souhaitez, vous pouvez les commander auprès de l'APE. Le printemps terminera avec le bal costumé.

L'APE remercie tous les parents et villageois qui participent régulièrement à nos événements et ventes. Vos participations permettent à nos enfants de continuer à faire des sorties scolaires et d'avoir du matériel renouvelé régulièrement.



A très bientôt,

L'équipe de l'APE



LES ASSOCIATIONS



Pour la 3ème année, toutes les associations du village se sont mobilisées pour participer au TELETHON, le dimanche 4 décembre 2016.

Les produits vendus, la marche et les activités ont permis de récolter 633 € auxquels se sont ajoutés 130 € en dons directs.

L'après-midi s'est terminée par un lâcher de lanternes très réussi.

Merci à tous pour votre implication et votre participation.

Un grand merci aux organisateurs et en particulier à Cathy ROULET, Conseillère Municipale et Présidente de l'association Gym Tonique.



Les informations intercommunales



CARTE D'ACCES AU PONT DU GARD

A compter du 1er janvier 2017, l'accès au Pont du Gard, pour les Gardois est subordonné à la présentation d'une pièce d'identité et d'un document justifiant de leur domicile dans les communes gardoises partenaires. Ces documents seront à présenter à l'accueil du site du Pont du Gard.

Les communes n'auront plus à instruire les bulletins d'inscriptions des cartes d'abonnement. Elles s'engagent par contre à mettre à disposition des emplacements de communication.





Les informations intercommunales



TRANSPORT A LA DEMANDE

Suite au transfert de la compétence du transport du Département à la Région, et dans l'attente de nouvelles dispositions, le transport à la demande a été suspendu le 5 décembre 2016 et devrait reprendre au cours du premier trimestre 2017 (l'objectif visé est mars 2017).

Le services de la communauté de communes feront le nécessaire pour écourter au maximum la durée de l'interruption.

Nous vous informerons dès que le service de TAD sera à nouveau opérationnel.

NOUVEAU TOUS LES 1^{ER} MARDIS DU MOIS
Les permanences
du Droit

Depuis le 4 octobre dernier, la Communauté de Communes du Pont du Gard a mis en place un nouveau service de proximité pour ses administrés dans le cadre de sa politique de prévention et de sécurité.

Tous les premiers mardis du mois, de 9h à 12h, une permanence juridique est proposée aux habitants du territoire dans les locaux de la Communauté de Communes .

Ces permanences, confidentielles et gratuites, seront assurées par des juristes du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.

Elles ont pour objectifs de permettre au public de connaître ses droits et de les mobiliser pour répondre aux problématiques qu'il peut rencontrer dans sa vie quotidienne.

Les questions de droit de la famille (unions, filiations, ruptures, indivisions, successions...) de droit pénal (violences, harcèlement, procédures pénales...) ainsi que de droit européen, droit des étrangers et droit international privé pourront y être abordées.

Pour bénéficier de ce service et être reçues lors d'une permanence, les personnes devront préalablement prendre rendez-vous par téléphone au 04.66.38.10.70.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la Communauté de Communes du Pont du Gard au 04.66.37.67.71

Mémo

SERVICES PUBLICS

MAIRIE D'ESTEZARGUES

1 rue du Barri
Tél. 04.66.57.07.80
Fax. 04.66.57.10.80
estezargues.mairie@orange.fr

Bibliothèque municipale

Place de la mairie
Prêt de livres et de DVD

Crèche Multi-accueil

« Galopins, Galopins »
Place de la Crèche
Tél : 04 66 57 11 27

Ecole Maternelle et Primaire

« LE ROBINIER »
Place de la Mairie
Tél : 04 66 57 35 70

SERVICES

Expert-comptable

Françoise RICOUX
30 rue Basse-Carrière
Tél: 04-66-72-81-94

SANTÉ

Infirmiers

Cédric PUIROUX
Isabelle JACQUET
Tél: 09 80 80 30 30

Magnétiseur

Philippe LE PEURIEN
16 rue du barri
Tél: 06.26.46.58.40

Ostéopathe

Annik DEZEUZE
6 Traverse du Donjon
Tél: 06 46 72 15 42

COMMERCES

Cave coopérative

d'Estézargues
478 route des Grès
Tél: 04 66 57 03 64

Hôtel-Restaurant ***

« La Fenouillère »
247 chemin de la Fenouillère
RN100
Tél: 04 66 57 03 08

Moulin à huile

« Domaine de Pierredon »
chemin de la Distillerie
Tél: 04 66 04 05 89

ARTISANS

ABRAHAM Nettovages

83 Chemin de la Rascasse
Tél: 06 09 54 90 62

DANEL Stéphane

Entretien et Plantation
Parcs et Jardins
900 chemin de Notre Dame
Tél: 06 63 61 45 33

EDP Travaux du Bâtiment

117 chemin de la Fenouillère
Tél: 04 66 01 84 25

Garage MAZZI

105 chemin de la Fenouillère
RN100
Tél: 04 66 37 04 45

MEDVED Père et Fils SARL

Tous travaux d'électricité
2 rue du docteur Dibon
Tél: 06 16 33 09 34

Numéro d'URGENCE

112

Centre Antipoison

04 91 75 25 25

Enfants Maltraités

119

Enfants Disparus

116 000 pour accompagner les familles

Gendarmerie de Remoulins ou Aramon

04 66 37 01 11 ou 04 66 57 03 53

Police Intercommunale (uniquement la nuit 18h-3h30)

06 37 65 44 27

Violence Conjugale :

3919.

Permanence téléphonique
de « Violence Conjugale
Femmes Info Service »
du lundi au samedi de
8h à 22h, les jours
fériés : 10 h à 20 h.

CAF du Gard

321 rue Maurice Schumann
30922 NIMES CEDEX 9
Tel: 0810 25 30 10

Centre Médico-Psychologique

27, Bd Maréchal Joffre 30300 Beaucaire
Tel : 04 66 59 48 48. Vous ressentez le besoin
de parler...ou d'un conseil... ? Un accueil
infirmier en permanence, une aide psycholo-
gique ou psychiatrique sur rendez-vous.

CPAM,

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 36 46

Pôle Emploi : 39 49

Assistance Sociale DDSS :

Centre médico-social de Les Angles
Uniquement sur Rendez-vous au 04.90.33.61.05

EDF : 2 rue de Verdun—30000 Nîmes

Tel : 0810 030 810.
En cas de panne : 0 810 333 030

SAUR (eau & assainissement) :

18 av Gabriel Péri
30400 Villeneuve les Avignon
Tel : 0 810 812 676

Lettre de saison Estézargues Hiver 2016



Mairie d'Estézargues

Tél : 04.66.57.07.80

Fax : 04.66.57.10.80

Courriel :

estezargues.mairie@orange.fr

Site :

www.mairie-estezargues.fr

Tweeter:

[@ESTEZARGUES](https://twitter.com/ESTEZARGUES)

Horaires d'ouverture :

Le lundi :

Fermé au public le matin

14h00 – 18h30

Le mardi :

8h30 – 12h

14h00 – 17h30

Le mercredi :

8h30 – 12h30

Fermé l'après-midi

Le jeudi :

Fermé au public le matin

14h00 – 17h30

Le vendredi :

Fermé au public le matin

14h00 – 17h00

Permanences de Madame le Maire :

Le mardi de 10h à 12h
et le vendredi matin sur rendez-vous.

En cas d'urgence vous pouvez appeler
Madame Martine LAGUERIE, Maire,
au **06 09 81 34 77**

ou Monsieur Bernard MAGGI,
1er adjoint au **06-49-80-05-73**

ou Monsieur Didier CATUOGNO,
2ème adjoint au **06-15-65-74-28**



Permanences de de Monsieur Gérard BLANC, et Madame Muriel DHERBECOURT Conseillers Départementaux du Canton de Redessan

La date de permanence est affichée en Mairie
quelques jours avant leur venue,



Directeur de publication:

Madame Martine LAGUERIE

Rédaction / Réalisation:

Monsieur Didier CATUOGNO
Madame Valérie GAUILLARD



Photographies

Impressions en mairie:

280 exemplaires

LES ASSOCIATIONS



5^{ème} COURSE-NATURE D'ESTEZARGUES

14 KM DE GARRIGUE

TRAIL: 12€ *

MARCHE ACTIVE: 5€

DIMANCHE 15 JANVIER 2017

DEPART A 10H00 POUR LA COURSE-NATURE
ATTENTION, DEPART A 9H00 POUR LA MARCHE

INSCRIPTION SUR

www.run-evasionchrono.com

* 15€ sur place

LES ASSOCIATIONS

REGLEMENT De la course pédestre d'Estézargues selon instructions n°01-059 de la direction des sports

5ème course pédestre du 15 janvier 2017 à Estézargues

Course pédestre, organisée par l'association Gym Tonique **pour des coureurs de 18 ans et plus.**

Pas de lot coureur. Un classement sera effectué : seuls les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Déroulement de la course: Course pédestre sur une distance de 14 km. L'ensemble du parcours aura un dénivelé total de 280 m.

La course pédestre se déroule en autonomie complète. Il n'y aura aucun ravitaillement solide sur le parcours seulement un point d'eau.

Caractéristiques du parcours: chemins forestiers, voies communales

Un poste médical et un ravitaillement en eau sera installé à mi-parcours.

Deux équipes de 2 « coureurs organisateurs » équipées de trousse de premiers secours et de téléphone portable feront l'ensemble du parcours pour parer à toutes anomalies :

La 1ere équipe interviendra après le passage de la quarantième équipe,

La suivante clôturera la course en compagnie de la dernière équipe se trouvant sur le parcours.

Un poste médical (CROIX ROUGE) sera installé à l'arrivée ainsi qu'une ambulance (ETS CARRARE de Remoulins).

Tous les concurrents devront assister au briefing, respecter les consignes de course et respecter le code de la route.

Retrait des dossards à partir de 8h15 à L'Hôtel « La Fenouillère » à Estézargues, RN100.

Le départ de la course pédestre sera donné à 10h00.

Le départ de la marche sera donné à 9h00.

La fin des deux parcours est prévue pour 13h.

Niveau technique à posséder: avoir fait plusieurs courses natures

Tout abandon devra être signalé à l'organisation située à différents endroit du parcours.

Tout engagement est ferme et définitif, et ne pourra pas faire l'objet de remboursement sauf annulation de l'épreuve.

Les inscriptions et les paiements se font par internet sur le site www.run-evasionchrono.com, jusqu'au vendredi 13 janvier 2017. **Limitation à 320 coureurs.**

Toute inscription, non accompagnée de son règlement, et d'un certificat médical de l'année en cours (pour les non licenciés) ou photocopie de licence, ne sera pas prise en compte par le comité organisateur.

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité.

Chaque concurrent doit posséder une assurance individuelle et s'engage sous sa seule responsabilité.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.

La course pédestre se déroule dans le respect de l'environnement. Les concurrents devront garder leurs détritrus.

Les signaleurs seront équipés de téléphones portables.